

**TIR EN SALLE
CHAMPIONNAT DU MONDE**

YANKTON (ETATS UNIS) DU 14/02/18 AU 19/02/18

Le nombre de places pour ce championnat est de 3 tireurs maximum pour chaque catégorie : femme et homme, arc classique et arc à poulies, junior et senior.

La procédure de sélection est ouverte à tous les archers licenciés à la FFTA pour la saison sportive 2018, de nationalité française.

EPREUVE DE SELECTION

Pour pouvoir prendre part au processus de sélection, chaque archer doit faire acte de candidature par mail (a.reculet@ffta.fr) en indiquant la catégorie d'âge et d'arme dans laquelle il souhaite concourir avant le 4 janvier 2018, le tout accompagné d'une copie numérisée du passeport (dont la date de validité doit être au moins ultérieure au 28 février 2018).

L'épreuve de sélection consiste à réaliser un score en compétition officielle, au format de 2×18 m sur un trispot de 40 cm, inscrite au calendrier de la FFTA ou de la WA¹ :

- Lors de la période allant du 5 au 7 janvier 2018

et

- A l'étape de coupe du Monde se déroulant à Nîmes du 19 au 21 janvier 2018.

Chaque archer ne doit prendre part qu'à un seul départ sur une seule compétition lors de chacun de ces deux week-ends. Si un archer prend plus d'un départ sur une compétition ou prend part à plusieurs compétitions lors d'un même week-end, seul le plus mauvais score dudit week-end est pris en compte.

A l'issue des deux week-ends, un classement est effectué à partir de la somme des scores réalisés lors de chacun des deux week-ends, dans les différentes catégories. En cas d'égalité, le meilleur score sur une des deux compétitions sera pris en compte pour départager les archers.

L'équipe de France qui participera au championnat du Monde sera :

- Composée du premier archer du classement final de l'épreuve de sélection, à condition d'avoir réalisé les minimas de score suivants lors de l'étape de coupe du Monde de Nîmes :

		Arc classique	Arc à poulies
Senior	Femmes	574 points	580 points
	Hommes	584 points	590 points
Junior	Femmes	570 points	574 points
	Hommes	580 points	584 points

- Complétée, le cas échéant et dans l'intérêt de l'équipe de France, par le comité de sélection d'un ou plusieurs archers ayant pris part au processus de sélection.

La sélection définitive pour le championnat du Monde sera effective le 22/01/18.

Les archers ainsi sélectionnés s'engagent à respecter le programme de préparation et d'actions jusqu'à la fin du Championnat du Monde, conduit sous la responsabilité des entraîneurs nationaux.

¹ Dans le cas d'une compétition organisée à l'étranger, l'archer concerné doit faire parvenir sa feuille de marque à a.reculet@ffta.fr dans la semaine suivante.

Généralités communes à l'ensemble des modalités de sélection

La DTN et le comité de sélection composeront les équipes de France en prenant en compte les résultats des épreuves de sélection, mais également l'état d'esprit et le comportement de chaque archer, ainsi que ses résultats antérieurs. En outre, la DTN et le comité de sélection sauront prendre en compte d'éventuels impondérables.

En cas de modification du calendrier et/ou du règlement international, le mode de sélection deviendrait caduc. Un nouveau mode de sélection serait alors proposé par la DTN.

Chaque archer se présentant à une épreuve de sélection en équipe de France s'engage à être disponible pour suivre le programme de préparation jusqu'à la fin de la compétition considérée.